



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11322</b>	De <b>Mme Edwige Diaz</b> ( Rassemblement National - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> >bois et forêts	<b>Tête d'analyse</b> >Subventions suite aux « méga-feux » de 2022	<b>Analyse</b> > Subventions suite aux « méga-feux » de 2022.
Question publiée au JO le : <b>19/09/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Edwige Diaz attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la nécessité d'accorder une subvention exceptionnelle à certaines communes rurales de Gironde lourdement impactées par les « méga-feux » de forêt de l'été 2022 qui ont ravagé près de 32 000 hectares. Ainsi, en Sud-Gironde, la presse révèle que la commune d'Origine, qui compte moins de 200 habitants, a vu brûler 800 hectares de pins. Depuis, M. le maire et ses collègues des communes avoisinantes se démènent afin de reboiser les forêts mais manquent cruellement de moyens. En effet, si l'aide accordée par l'État a été nécessaire, elle n'a cependant pas été suffisante et n'est pas encore versée dans sa totalité. Au regard de l'ampleur des dégâts occasionnés, ces paramètres plongent plusieurs municipalités de petite taille dans l'impasse. Elle l'appelle donc à envisager un effort exceptionnel et rapide de l'État afin que ces quelques communes rurales girondines et leurs élus locaux ne restent pas les oubliés du Gouvernement.